

Tribunal du Travail de Namur/Dinant

Rôle TT n°..... (ancien n° TPI)
Nom(s) requérant(s).....
Date :

Nom du médiateur :
Num. de fax du médiateur :
Ordonnance d'admissibilité du :.....

REQUETE EN PROROGATION OU EN NOUVEAU DELAI POUR TENTER DE REDIGER UN
PROJET DE PLAN AMIABLE

A l'honneur de vous exposer respectueusement :

(Maître/ Madame/Monsieur) X Y, avocat/ représentant du CPAS /de l'ASBL , dont les bureaux sont établis), agissant en qualité de médiateur de dettes de Monsieur / Madame *nom prénom*, né(e) le , domicilié à , ayant pour administrateur provisoire M ,dont les bureaux sont établis ,

désigné à cette fonction par ordonnance de Madame/Monsieur le Juge des saisies/du travail de Namur/Dinant du ;

Qu'il n'est pas arrivée à conclure un plan amiable dans le délai de 6 mois prévu à l'article 1675/11 du Code judiciaire pour les motifs suivants :

•
•
•

Qu'il sollicite un nouveau délai ou une prorogation de délai de 6 mois pour lui permettre de conclure un plan de règlement amiable avec les parties en cause.

A CES CAUSES,

L'exposant Vous prie, Madame/Monsieur le Juge du Travail, de bien vouloir :

- Accorder un nouveau délai ou une prorogation de délai de 6 mois pour lui permettre de conclure un plan de règlement amiable avec les parties en cause.

Le Médiateur,

ORDONNANCE DE PROROGATION OU DE NOUVEAU DELAI

Rép. N°

L'an deux mille, le, Nous.....Magistrat au Tribunal du travail de Namur/Dinant, assisté(e) de Greffier, statuant sur requête,

- o Prorogeons, conformément à l'article 51 du Code judiciaire, le délai pour aboutir à un accord ouvert par Notre ordonnance précitée et ce pour une nouvelle durée de six mois prenant cours à sa date d'expiration
- o Accordons au (à la) requérant(e), à dater du prononcé de la présente ordonnance, un nouveau délai de 6 mois pour aboutir à un accord de plan de règlement amiable avec toutes les parties intéressées.

Le Greffier

Le Juge